

174
DÉCRET D/2019/...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT (PROJET DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITES RURALES), SIGNE LE 23 JANVIER 2019 A CONAKRY POUR UN MONTANT DE VINGT-NEUF MILLIONS DE DROITS DE TIRAGES SPECIAUX (29.000.000 DTS), SOIT QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS US (40.000.000 USD). DON IDA N° P164543.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/010/AN du 24 avril 2019, autorisant la ratification ;

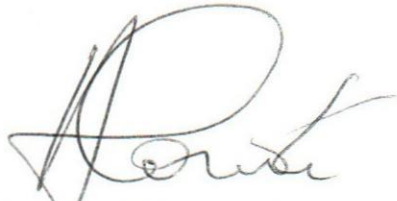
Vu le Décret D/2019/172/PRG/SGG du 17 JUN 2019 portant Promulgation de la Loi L/2019/010/AN du 24 avril 2019;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de Financement (Projet de Mobilité et de Connectivités Rurales), signé le 23 janvier 2019 à Conakry pour un montant de Vingt-neuf millions de Droits de tirages Spéciaux (29.000.000 DTS), soit Quarante millions de dollars US (40.000.000 USD). DON IDA N° P164543.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

17 JUN 2019
Conakry, le


PROFESSEUR ALPHA CONDÉ